

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée mondiale des oiseaux migrateurs : Un nouveau rapport indique une tendance à la hausse des oiseaux d'eau migrateurs

Bonn, le 11 octobre 2018 - L'état général des populations d'oiseaux d'eau inscrites sur la liste de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) s'est légèrement amélioré au cours des dix dernières années, selon un nouveau rapport, contrairement à une tendance générale majeure qui affecte la biodiversité.

Ces conclusions sont publiées avant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, une campagne mondiale annuelle de sensibilisation et d'éducation environnementale soutenue par l'ONU, axée sur les oiseaux migrateurs et la nécessité d'une coopération internationale pour leur conservation.

La 7^e édition du Rapport de l'AEWA sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord (CSR7) fournit une vision à long terme de l'évolution de l'état des populations d'oiseaux d'eau migrateurs inscrites sur la liste de l'AEWA.

La tendance à la hausse indiquée dans le rapport est due à des mesures de conservation concertées le long des itinéraires de migration des oiseaux appelés voies de migration. Ces mesures vont de la planification d'actions ciblées par espèce pour les plus menacées d'entre elles à la garantie que la chasse des espèces d'oiseaux d'eau les plus répandues est durable.

L'AEWA protège près d'un demi-milliard d'oiseaux d'eau et d'oiseaux de mer tout le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. L'évaluation présentée dans le rapport a pris en compte plus de 220 espèces couvertes par l'AEWA.

Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré : « L'AEWA est un exemple de traité environnemental qui peut afficher un succès clair en matière de conservation. Le rapport montre que la situation générale des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique et en Eurasie s'améliore plutôt qu'elle ne s'aggrave. Les voies de migration représentent l'échelle pertinente pour la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les aires de reproduction et d'hivernage. Je remercie toutes les Parties à l'AEWA qui collaborent à travers des plans d'action spécifiques ou des questions thématiques. »

Actuellement, plus de 60 % des populations des espèces couvertes par l'AEWA sont stables ou en augmentation. Les pélicans, les cormorans, les avocettes et les échasses, les flamants et les cigognes sont les familles d'oiseaux d'eau qui présentent la plus forte proportion de populations en augmentation. Cependant, le nombre de grues et de pingouins est en forte baisse. C'est en Afrique de l'Est et en Afrique australe que l'on trouve la plus forte proportion des populations inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

Bien que l'AEWA réussisse à rétablir des espèces menacées, il est plus délicat d'enrayer le déclin des oiseaux d'eau les plus communs qui sont confrontés à la dégradation ou à la réduction de leurs habitats dans au moins certaines parties de leurs aires de répartition. Le changement climatique affectera le régime hydrologique de nombreuses zones humides qui sont également soumises à la pression démographique humaine. La lutte contre le changement climatique et la participation des communautés locales sont deux points clé pour freiner le déclin des espèces communes.

Les espèces sont menacées à l'échelle mondiale beaucoup plus rapidement qu'elles ne peuvent se rétablir. C'est donc une course contre la montre. La situation est particulièrement dramatique pour les oiseaux qui dépendent des habitats agricoles - prairies et champs - et de l'environnement marin.

La perte d'habitats et les pratiques agricoles intensives affectent les espèces des zones agricoles. Le drainage et le surpâturage ou l'absence de pâturage par le bétail entraînent la dégradation des habitats des oiseaux d'eau.

Parmi les oiseaux affectés par la dégradation des habitats agricoles, on compte le vanneau huppé, l'huîtrier pie, le courlis cendré, la barge à queue noire et le vanneau sociable en Eurasie, ainsi que le bihoreau gris, la grue royale et la grue de paradis en Afrique.

L'état des oiseaux de mer est particulièrement préoccupant en raison de la pénurie de nourriture due à la surpêche, aux captures accidentelles dans des engins de pêche, au changement climatique et à la pollution qui présentent de graves risques.

Les oiseaux de mer déjà menacés ou presque menacés sont la harelde kakawi, la macreuse brune, l'eider à duvet, le petit pingouin, le macareux moine, la mouette tridactyle et le plongeon à bec blanc en Europe. Les oiseaux de mer affectés en Afrique sont le fou du Cap, le manchot du Cap, le cormoran du Cap et le cormoran des bancs, ainsi que la sterne des baleiniers.

Les oiseaux des zones agricoles et les oiseaux de mer devraient bénéficier de mesures de conservation au-delà des aires protégées. La conservation de leurs habitats, tant sur les sites que dans le paysage plus large, est nécessaire pour permettre à ces oiseaux de rester des oiseaux communs. En outre, la chasse ne doit pas menacer les populations. Il convient également de réduire les autres facteurs qui conduisent à une mortalité inutile.

Le rapport recommande d'intégrer la conservation des oiseaux dans un large éventail d'autres politiques d'utilisation des terres. Dans l'Union européenne, les plans d'action visant à préserver les espèces et leurs habitats dans les politiques de l'agriculture et de la pêche vont dans ce sens.

Le nouveau Plan stratégique de l'AEWA comporte des mesures qui visent à intensifier les efforts de conservation des habitats. Il sera présenté pour adoption à la Réunion des Parties à l'AEWA qui se tiendra du 4 au 8 décembre à Durban, où les pays de l'AEWA s'accorderont également sur une réponse aux conclusions du rapport.

Le Plan stratégique contribuera non seulement à l'atteinte des objectifs de conservation de l'AEWA, mais aussi aux Objectifs de développement durable de l'ONU et aux Objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

La pêche et l'agriculture durables comptent parmi les principales conditions préalables à la conservation des espèces. Elles sont également inscrites dans les Objectifs de développement durable de l'ONU.

Notes aux rédacteurs

À propos de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs

La Journée mondiale des oiseaux migrateurs est célébrée chaque année afin de mettre en avant la nécessité de conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats. Plus de 650 événements dans plus de 70 pays marquant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2018 (enregistrés sur le site Internet) incluront des festivals sur les oiseaux, des programmes éducatifs, des événements médiatiques, des excursions ornithologiques, des présentations, des diffusions de films et [un concert caritatif](#) destiné à lever des fonds pour la conservation internationale de la nature.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), deux traités intergouvernementaux sur la faune sauvage gérés par l'ONU Environnement, organisent la campagne en coopération avec **Environment for the Americas** (EFTA). www.worldmigratorybirdday.org/partners

À propos de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS)

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également appelée CMS ou Convention de Bonn, du nom de la ville dans laquelle elle a été signée), a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires dans l'ensemble de leur aire de répartition. C'est un traité intergouvernemental, conclu sous l'égide de l'ONU Environnement, qui a pour mission la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1979, le nombre de ses membres n'a cessé d'augmenter. Elle compte actuellement 126 Parties représentant l'Afrique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Europe et l'Océanie.

La CMS et ses Accords associés sur les oiseaux migrateurs réunissent des gouvernements et autres parties prenantes pour coordonner et élaborer davantage des politiques de conservation en vue de garantir que toutes les voies de migration du monde bénéficient de mécanismes de coordination qui encouragent une coopération de base entre les pays impliqués. Le Mémoire d'Accord sur les rapaces a été conclu en tant qu'instrument spécial pour traiter les menaces qui pèsent sur ces oiseaux de proie migrateurs.

[@bonnconvention](http://www.cms.int)

À propos de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un traité intergouvernemental destiné à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs qui se déplacent le long de la voie de migration d'Afrique-Eurasie. L'Accord couvre 254 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel. Le traité couvre 119 États de l'aire de répartition en Europe, dans certaines parties d'Asie et du Canada, au Moyen-Orient et en Afrique. À l'heure actuelle, 76 pays et l'Union européenne (UE) sont Parties contractantes à l'AEWA (au 1^{er} novembre 2017).

[@UNEP_AEWA](http://www.unep-aewa.org)

Liens associés :

[Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord \(Septième édition\)](#)

[Journée mondiale des oiseaux migrateurs](#) – Site web

[Déclarations à l'occasion de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs](#)

[Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2018 – Événements dans le monde entier](#)

[Recensement international des oiseaux d'eau](#)

Réseaux sociaux: [@WMBD](#) [#WMBD2018](#) [#worldmigratorybirdday](#) [#yearofthebird](#) [#connect2earth](#)

Pour de plus amples renseignements et des entretiens avec des experts, veuillez contacter :

Florian Keil, Coordinateur de l'Équipe commune de communication des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA

Tél. : +49 (0) 228 8152451

Veronika Lenarz, Information du public, Secrétariat PNUE/CMS +49 (0) 228 8152409, press@cms.int